

Compte rendu de la séance du 07 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvie LABELLE

Ordre du jour:

Délibérations:

Affectation des résultats 2015

Vote BP 2016: commune, assainissement, Menuiseries

Vote taux des Taxes

Fonds solidarite logement

Fonds d'aide aux jeunes

Crédit bail: levée d'option

Choix des entreprises travaux de voirie

Assurances: Nouveaux contrats

Délibérations du conseil:

Affectation des résultats 2015 Commune et menuiseries (DE 2016 017)

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015

Budget principal:

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 437 456.61 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2 015		
Budget principal		
Résultat au 31/12/2015	Excédent	437 456.61€
	Déficit	
Excédent au 31/12/2015		
– Exécution du virement à la section d'investissement		
– Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement		158 091.82€
– Affectation à l'excédent reporté		279 364.79€

Budget Menuiseries de la Brenne

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 24 000.27 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2 015		
Menuiseries de la Brenne		
Résultat au 31/12/2015	Excédent	24 000.27€
	Déficit	
Excédent au 31/12/2015		
- Exécution du virement à la section d'investissement		
- Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement		6 288.25€
- Affectation à l'excédent reporté		17 712.02€
Déficit à reporter		6 288.25€

Taux fiscalité 2016 (DE 2016 018)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 10,74%
- Taxe foncier bâti : 3,34%
- Taxe foncier non bâti : 10,80%
- C F E : 7,77%

Fonds de solidarité logement 2016 (DE 2016 019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées de l'Indre 2009-2014,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement annexé au règlement départemental d'Aide Sociale adopté en date du 14 novembre 2011,

DECIDE

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2016.

Article 2 : Un financement sur la base de 1.66€ par résidence principale est approuvé soit 415,95€

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du Département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (DE 2016 020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A.

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté adopté en date du 20 juin 2014, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Le Conseil décide:

Article 1 : la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25€ identifiés sur notre territoire.

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du Département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication

Levée d'option credit bail Sci de l'Epine (DE 2016 021)

Monsieur le Maire rappelle que le crédit-bail portant sur les locaux sis 12 rue des artisans à CIRON, initialement consenti à la SARL MENUISERIES DE LA BRENNE suivant acte reçu par Me Olivier CAUET le 13 septembre 1995, puis cédé à la SCI de l'Epine par devant le dit Me CAUET le 15 juillet 2010 est arrivé à terme le 1er avril 2016.

Il y a donc lieu de régulariser l'acte constatant la levée d'option par la SCI de l'Epine, moyennant le prix prévu au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- charge l'étude de maître CAUET de régulariser l'acte de levée d'option.
- donne tous pouvoirs à M le Maire afin de signer les actes y afférant avec faculté de déléguer.

Participation voyage scolaire (DE 2016 022)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du collège Lean Moulin sollicitant la commune pour une aide financière pour un voyage scolaire en Grande Bretagne pour 3 élèves domiciliés à Ciron:

CARNET Emmanuelle
DOS REIS VIANA Kassia
PONCIN CLément

Après en avoir délibéré, le conseil décide de verser à chaque collégien, la somme de 50€ sous réserve de participation au voyage.

demande de subvention -Soutien à l'investissement public local (DE 2016 023)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les mesures adoptées dans la loi de finances 2016 pour le soutien à l'investissement public local.

L'effort de l'Etat se manifeste par la mobilisation d'une enveloppe d'un montant de 1 milliard d'euros supplémentaire en faveur des projets structurants portés par les communes et leurs groupements.

La mise aux normes des équipements publics est une opération éligible.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier concernant l'extension et la rénovation des vestiaires du stade avec respect des normes de la fédération française de football et des normes concernant les personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré le conseil:

- décide de déposer le dossier d'extension et de rénovation des vestiaires dans le cadre du soutien à l'investissement public local et demande une aide de 20% du montant HT.

- accepte le plan de financement ci- dessous:

Montant €		Financement €		
Travaux	89 842.63	DETR	40%	37 425.00
		Fédération Française du Football	19%	17 900.00
Honoraires	3 720.00	Soutien invest.	20%	18 712.00
		Autofinancement	21%	19 525.63
Total HT	93 562.63	Total HT		93 562.63
TVA	18 712.53	TVA	20%	18 712.53
TTC	112 275.16	TTC		112 275.16

- charge le maire de signer les documents nécessaires au dossier.

Assurance Groupama (DE 2016 024)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de GROUPAMA pour un contrat assurant l'ensemble des bâtiments de la commune suite à la construction du nouveau garage communal 7 rue des artisans.

Après débat, le conseil accepte la proposition de Groupama et charge le maire de signer les documents nécessaires.

F